

AVIS PUBLIC



SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Avis public est par la présente donné aux citoyens de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges :

- **Que** le conseil municipal tiendra une séance extraordinaire dans l'ancien Hôtel de Ville, situé au 33, rue de l'Église, le **3 février 2025 à 20h00**.
- Les sujets suivants y seront traités :
 1. **Ouverture de la séance**
 2. **Adoption de l'ordre du jour**
 3. **Dossiers en administration**
 - 3.1. Taux de taxe
 - 3.2. Accord sur l'utilisation de terrain entre Station Mont-Sainte-Anne Inc. et la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges
 4. **Adoption des règlements**
 - 4.1. Règlement 24-868 modifiant le règlement numéro 18-746 relatif à la gestion des déchets
 - 4.2. Règlement 24-869 modifiant le règlement numéro 94-315 établissant un tarif de compensation pour les services d'aqueduc et d'égout
 5. **Période de questions**
 6. **Clôture de la séance et levée de l'assemblée**

Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges,
le 31 janvier 2025.

Avis numéro : 2025-05

Marie-Noël Duclos
Greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Marie-Noël Duclos, greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil :

1. Hôtel de ville (150, rue du Moulin)
2. Centre communautaire (33, rue de l'Église)
3. Garage municipal (4070, avenue Royale)
4. Site web de la Municipalité

le 31 janvier 2025, entre 8 heures et 16 heures 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat, le 31 janvier 2025.



Marie-Noël Duclos
Greffière-trésorière adjointe